

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA / FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Championnat d'Europe des Rallyes Sportifs Historiques de la FIA (le Championnat) est réservé aux pilotes inscrits et aux pilotes inscrits. Les Prescriptions Générales Applicables à Tous les Championnats FIA doivent être respectées, sauf indication contraire ci-après, ainsi que les prescriptions de l'Annexe K du Code Sportif International.

Le Règlement Particulier de chaque épreuve sera conforme au modèle standard établi par la FIA.

Pour chaque voiture engagée, le concurrent doit présenter lors des vérifications techniques de l'épreuve un Passeport Technique Historique de la FIA (PTH) valide. Chaque demande d'inscription à une épreuve doit obligatoirement être accompagnée d'une photocopie de la première page de ce PTH.

2. VOITURES ADMISES

2.1 Catégorie 1 : Voitures conformes à la législation routière construites entre le 1/1/1931 et le 31/12/1957 et voitures de Tourisme et voitures GT, modèles homologués entre le 1/1/1958 et le 31/12/1969.

- A1 jusqu'à 1 000 cm³ (avant le 31/12/1961)
- A2 de 1 000 cm³ à 1 600 cm³ (avant le 31/12/1961)
- A3 plus de 1 600 cm³ (avant le 31/12/1961)
- B1 jusqu'à 1 000 cm³ (après le 31/12/1961)
- B2 de 1 000 cm³ à 1 300 cm³ (après le 31/12/1961)
- B3 de 1 300 cm³ à 1 600 cm³ (après le 31/12/1961)
- B4 de 1 600 cm³ à 2 000 cm³ (après le 31/12/1961)
- B5 plus de 2 000 cm³ (après le 31/12/1961)

Catégorie 2 : Voitures de Tourisme (T), de Tourisme de Compétition (CT), de Grand Tourisme (GT) et de Grand Tourisme de Compétition (GTS) des Groupes 1, 2, 3 et 4, modèles homologués entre le 1/1/1970 et le 31/12/1975.

- C1 jusqu'à 1 300 cm³
- C2 de 1 300 cm³ à 1 600 cm³
- C3 de 1 600 cm³ à 2 000 cm³
- C4 de 2 000 cm³ à 2 500 cm³
- C5 plus de 2 500 cm³

Catégorie 3 : Voitures de Tourisme (T), de Tourisme de Compétition (CT), de Grand Tourisme (GT) et de Grand Tourisme de Compétition (GTS) des Groupes 1, 2, 3 et 4, modèles homologués entre le 1/1/1976 et le 31/12/1981.

- D1 jusqu'à 1 300 cm³
- D2 de 1 300 cm³ à 1 600 cm³
- D3 de 1 600 cm³ à 2 000 cm³
- D4 plus de 2 000 cm³

Catégorie 4 : Voitures de Tourisme (T), de Tourisme de Compétition (CT), de Grand Tourisme (GT) et de Grand Tourisme de Compétition (GTS) des Groupes A et B, modèles homologués entre le 1/1/1982 et le 31/12/1985 (Période J1 - voir 2.2 ci-dessous)

- E1 Groupe A jusqu'à 1 600 cm³
- E2 Groupe A plus de 1 600 cm³
- E3 Groupe B jusqu'à 1 600 cm³
- E4 Groupe B plus de 1 600 cm³

En cas de suralimentations (voir définition dans l'Annexe J en cours), la cylindrée nominale de toutes les voitures sera affectée du coefficient multiplicateur 1,4 et chaque voiture appartiendra à la classe correspondant à la cylindrée fictive résultant de cette opération.

1. GENERAL PROVISIONS

The FIA European Historic Sporting Rally Championship (the Championship) is reserved for registered drivers and registered co-drivers. The General Prescriptions Applicable to all FIA Championships will be observed unless otherwise stated hereafter, as well as the prescriptions of Appendix K to the International Sporting Code.

The Supplementary Regulations of each event will follow the standard model established by the FIA.

A valid FIA Historic Technical Passport (HTP) must be provided by the competitor for each car entered, at scrutineering for each event; each entry form for an event must be accompanied by a photocopy of the first page of this HTP.

2. ELIGIBLE CARS

2.1 Category 1: Road legal cars built between 1/1/1931 and 31/12/1957 and Touring and GT cars, models homologated between 1/1/1958 and 31/12/1969.

- A1 up to 1,000cm³ (before 31/12/1961)
- A2 from 1,000cm³ to 1,600 cm³ (before 31/12/1961)
- A3 over 1,600cm³ (before 31/12/1961)
- B1 up to 1,000cm³ (after 31/12/1961)
- B2 from 1,000cm³ to 1,300cm³ (after 31/12/1961)
- B3 from 1,300cm³ to 1,600cm³ (after 31/12/1961)
- B4 from 1,600cm³ to 2,000cm³ (after 31/12/1961)
- B5 over 2,000cm³ (after 31/12/1961)

Category 2: Touring (T), Competition Touring (CT), Grand Touring (GT) and Competition Grand Touring (GTS) cars of Groups 1, 2, 3 and 4, models homologated between 1/1/1970 and 31/12/1975.

- C1 up to 1,300cm³
- C2 from 1,300 cm³ to 1,600cm³
- C3 from 1,600 cm³ to 2,000cm³
- C4 from 2,000 cm³ to 2,500cm³
- C5 over 2,500cm³

Category 3: Touring (T), Competition Touring (CT), Grand Touring (GT) and Competition Grand Touring (GTS) cars of Groups 1, 2, 3 and 4, models homologated between 1/1/1976 and 31/12/1981.

- D1 up to 1,300cm³
- D2 from 1,300cm³ to 1,600cm³
- D3 from 1,600cm³ to 2,000cm³
- D4 over 2,000cm³

Category 4: Touring (T), Competition Touring (CT), Grand Touring (GT) and Competition Grand Touring (GTS) cars of Groups A and B, models homologated between 1/1/1982 and 31/12/1985 (Period J1 - see 2.2 below)

- E1 Group A up to 1,600cm³
- E2 Group A over 1,600cm³
- E3 Group B up to 1,600cm³
- E4 Group B over 1,600cm³

In the case of supercharging (see definition in the current Appendix J), the nominal cylinder capacity of all the cars will be multiplied by 1.4 and each car will belong to the class corresponding to the fictive cylinder capacity thus obtained.

*CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA /
FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP*

Toutes les voitures doivent être immatriculées pour utilisation sur routes ouvertes au public.
Pour des raisons de sécurité, les voitures de course biplaces avec moteur central ou arrière ne sont pas admises dans ce Championnat.

All cars must be registered for open public road use.

For safety reasons, mid- and rear-engined two-seater racing cars shall not be admitted to this Championship.

2.2 Voitures de la Période J1

2.2 Period J1 cars

2.2.1 Les voitures figurant à l'Article 1.1 de l'Annexe XI de l'Annexe K sont autorisées à participer à toutes les épreuves et à marquer des points de Championnat.
Les voitures de Groupe N de période J1 sont autorisées à participer à toutes les épreuves mais sans marquer de points.
Ces voitures de Groupe N doivent courir en accord avec les exigences du groupe A, comme spécifié dans l'Annexe XI de l'Annexe K.

2.2.1 Cars listed in Article 1.1 of Appendix XI of Appendix K are allowed to run in all events and score Championship points.

Period J1 Group N cars are allowed to run in all events, but without being eligible for points.

Such Group N cars must run in accordance with the requirements of Group A, as specified in Appendix XI of Appendix K.

2.2.2 Les organisateurs de toutes les épreuves doivent veiller à ce qu'ils aient à disposition des équipages de sécurité ayant de l'expérience en matière d'extraction de pilotes et copilotes portant des dispositifs RFT (retenue frontale de la tête) et en matière d'enlèvement de ce dispositif.

2.2.2 The organizers of all events must ensure that they have available safety crews experienced in extricating drivers and co-drivers using FHR (frontal head restraint) devices and in the removal of this device.

3. CALENDRIER DES ÉPREUVES

3. CALENDAR OF EVENTS

Il y aura un maximum de 14 épreuves. A l'issue de ce Championnat, si 6 épreuves n'ont pas été courues, la FIA pourra ne pas attribuer le titre.

There will be a maximum of 14 events. If, at the outcome of this Championship, 6 events have not been run, the FIA may decline to award the title.

Les épreuves peuvent être disputées comme un "programme double" (c'est-à-dire disputées comme deux manches séparées pour marquer des points).

Events may run as a "double header" (i.e. run as two separate point-scoring rounds).

Le calendrier peut être trouvé sur le site internet de la FIA (www.fia.com).

The calendar can be found on the FIA website (www.fia.com).

4. CARACTÉRISTIQUES DES ÉPREUVES

4. CHARACTERISTICS OF THE EVENTS

Il devra y avoir 24 heures au moins entre l'heure du départ de la première voiture et l'heure de l'arrivée du vainqueur dans chaque épreuve.

There shall be at least 24 hours between the starting time of the first car and the finishing time of the winner in each event.

Les épreuves pourront prévoir :

Events may include:

- Des épreuves spéciales sur route et sur circuit.
- La vitesse moyenne maximale autorisée pendant les épreuves spéciales du rallye ne doit pas dépasser 120 km/h.
- La distance totale des épreuves spéciales ne devra pas être inférieure à 70 km ou supérieure à 300 km.
- Les épreuves sur circuit ne devront pas constituer plus de 50% de la distance totale des épreuves spéciales.
- Les épreuves spéciales sur route ne devront pas excéder 35 km chacune.

- Special stages on roads and circuits.
- The maximum average speed authorised on rally special stages must not exceed 120kph.
- The total distance of special stages shall be not less than 70km and not more than 300km.
- Stages on circuits shall not constitute more than 50% of the total distance of special stages.
- Special stages on roads shall not be longer than 35km each.

Pour chaque étape, il est obligatoire d'avoir un nombre minimum de 2 épreuves spéciales et au moins 30 km au total.

In every leg it is obligatory to have a minimum number of 2 special stages and at least 30km in total.

Il n'est pas prévu de nombre minimum de partants afin qu'une course puisse compter pour le Championnat.

There is no minimum number of starters required in order for an event to qualify for the Championship.

L'utilisation de tout dispositif pour chauffer les pneus est interdite.

The use of any sort of device to warm tyres is forbidden.

5. LICENCES

5. LICENCES

Les concurrents et les pilotes doivent être détenteurs de Licences internationales appropriées et en cours de validité; les pilotes auront ou le degré approprié de Licence internationale historique de pilote FIA, ou un des degrés de la Licence FIA courante (A, B ou C).

Drivers and competitors must possess the appropriate grade of current international Licence; drivers must possess the appropriate grade of the FIA driver's historic international Licence or any grade of FIA Licence (A, B or C).

6. CLASSEMENT

6. CLASSIFICATION

Le classement provisoire du Championnat doit être affiché par les organisateurs sur le panneau d'affichage officiel avant le commencement de chaque épreuve.

The provisional classification of the Championship must be affixed by the organisers on the official notice board prior to the beginning of each event.

Afin de compter pour le classement du Championnat, les résultats d'une épreuve doivent inclure, seulement pour les équipages inscrits :

In order to count for the classification of the Championship the results of an event must include only the registered crews, with:

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA /
FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP

- a) Une liste des partants, comprenant les différentes partitions en Catégories, Classes et Périodes.
- b) Un classement général pour la Catégorie 1, un classement général pour la Catégorie 2, un pour la Catégorie 3 et un pour la Catégorie 4, sans division de classe.
- c) Classements, extraits de ces classements généraux, se rapportant à chacune des classes, comprenant les équipages qui n'ont pas terminé et les exclus.

Pour être considérés comme partants, les équipages (pilote et co-pilote) doivent se présenter au contrôle de départ (ou de cérémonie de départ) avec leur voiture et dans les délais prescrits.

Les points seront attribués à tous les partants comme défini ci-dessus.

Tous les partants dans chaque Catégorie recevront 1 point. Les points seront attribués à chaque pilote classé dans les résultats finaux.

Tous les pilotes classés de chaque catégorie recevront 1 point.

De plus, dans la Catégorie 1 :

- 1 point aux équipages ayant pris le départ dans une voiture de Période F.
- 2 points aux équipages ayant pris le départ dans une voiture de Période E.
- 3 points aux équipages ayant pris le départ dans une voiture de Période D.

Les points de Catégorie seront attribués à tous les pilotes de chaque catégorie ayant terminé comme suit :

- 1er 10 points
- 2e 8 points
- 3e 6 points
- 4e 5 points
- 5e 4 points
- 6e 3 points
- 7e 2 points
- 8e 1 point.

Les points de Classe seront attribués à tous les pilotes ayant terminé indépendamment du nombre de partants dans la classe :

- 1er de la classe 3 points
- 2e de la classe 2 points
- 3e de la classe 1 point.

Dans des circonstances exceptionnelles, la Commission du Sport Automobile Historique de la FIA (CSAH) se réserve le droit d'attribuer jusqu'à 5 points supplémentaires pour une épreuve ou un groupe d'épreuves.

7. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES ET PARC FERMÉ

Pour les vérifications techniques, voir Article 10.F des «Prescriptions Générales applicables à tous les Championnats, Challenges, Championnats et Coupes de la FIA et à leur épreuves qualificatives autres que celles se déroulant sur circuits».

Durant une épreuve donnée, il n'est pas autorisé de changer le moteur, ni la boîte de vitesses, ni le pont.

Après le rallye, toutes les voitures s'étant présentées au contrôle final seront conduites, sous la supervision des officiels de l'épreuve, à un Parc Fermé où elles resteront 30 minutes au minimum après l'affichage des résultats provisoires et jusqu'à ce que les commissaires sportifs de l'épreuve ordonnent qu'elles soient libérées.

Les voitures n'ayant pas été placées dans le Parc Fermé ne seront pas classées.

8. CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT

Les points seront attribués aux pilotes et/ou copilotes enregistrés, en fonction de la position à laquelle leur voiture termine par rapport aux voitures des autres équipages inscrits.

Les points sont attribués par Catégorie et ne peuvent pas être transférés ni combinés avec des points dans une autre Catégorie. Pour être classés, les pilotes et copilotes devront prendre le

- a) A starting list, including Category, Class and Period divisions.
- b) One general classification for Category 1, one for Category 2, one for Category 3 and one for Category 4, with no class divisions.

- c) Classifications, taken from these general classifications, relating to each of the classes, including non-finishers and exclusions.

Crews (driver and co-driver) must report to the start (or ceremonial start) control, with their car and within their due time to be considered as starter.

Points will be allocated to all starters as defined above.

All starters in each Category will receive 1 point.

Points will be allocated to each finisher classified in the final results.

All finishers in each category will receive 1 point.

Additionally in Category 1:

- 1 point for the crew of any car of period F having started.
- 2 points for the crew of any car of period E having started.
- 3 points for the crew of any car of period D having started.

Category points will be allocated to all finishers in each category as follows:

- | | |
|-------------|-----------|
| 1st overall | 10 points |
| 2nd overall | 8 points |
| 3rd overall | 6 points |
| 4th overall | 5 points |
| 5th overall | 4 points |
| 6th overall | 3 points |
| 7th overall | 2 points |
| 8th overall | 1 point. |

Class points will be allocated to all finishers irrespective of the number of starters in the class:

- | | |
|--------------|----------|
| 1st in class | 3 points |
| 2nd in class | 2 points |
| 3rd in class | 1 point. |

In exceptional circumstances, the FIA Historic Motor Sport Commission (HMSC) reserves the right to allot up to 5 bonus points for an event or a group of events.

7. SCRUTINEERING AND PARC FERMÉ

For scrutineering, see Article 10.F of the «General Prescriptions applicable to all FIA Championships, Challenges, Trophies and Cups and to their qualifying events other than those run on circuits».

During a given event, neither the engine, nor the gearbox, nor the final drive may be changed.

After the rally, all cars which have reported to the final control shall be driven, under the supervision of the officials of the event, to a Parc Fermé where they shall remain for at least 30 minutes after the posting of the provisional results and until the stewards of the event order their release.

Cars which have not been placed in the Parc Fermé will not be classified.

8. FINAL CLASSIFICATION OF THE CHAMPIONSHIP

Points will be awarded to registered drivers and/or co-drivers, according to the finishing position of the car, relative to the cars of the other registered crew members.

Points are awarded by Category and may not be transferred or combined with points in a different Category.

In order to be classified, drivers and co-drivers must start at least

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA /
FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP

départ d'au moins cinq épreuves, sans pouvoir comptabiliser les points de plus de quatre épreuves dans une même ASN.
Pour le classement final du Championnat, un maximum de sept meilleurs résultats, conformément aux conditions définies au paragraphe ci-dessus, de toutes les épreuves qualificatives organisées seront pris en compte.

Le 8e et/ou 9e meilleur(s) résultat(s) sera/ont pris en compte en cas d'ex aequo à la fin de la saison.
Quatre classements distincts seront établis : un pour la Catégorie 1, un pour la Catégorie 2, un pour la Catégorie 3 et un pour la Catégorie 4.
Des trophées seront attribués aux premiers, deuxièmes et troisièmes meilleurs pilotes et copilotes de chaque catégorie.

five events, with a maximum of four scores from events within any one ASN.
For the final classification of the Championship, a maximum of seven best results respecting the conditions defined in the above paragraph, of all the qualifying events organised will be taken into consideration.

The 8th and/or the 9th best result will be taken into account in case of a dead-heat at the end of the season.
Four separate classifications will be drawn up: one for Category 1, one for Category 2, one for Category 3 and one for Category 4.

Trophies will be awarded to the first, second and third best drivers and co-drivers in each category.

9. INSCRIPTION

Les pilotes et copilotes souhaitant marquer des points dans le Championnat devront s'inscrire auprès du Département Historique de la FIA en soumettant une fiche d'inscription au Championnat.

Le droit de participation annuel comprenant le droit d'engagement de la FIA est de € 115 pour le pilote, et de € 115 pour le copilote.

Les pilotes et copilotes doivent être inscrits dans le Championnat (paiement du droit d'engagement compris) au moins 7 jours avant le début de la première épreuve du Championnat à laquelle ils désirent participer et marquer des points.
De plus, toutes les inscriptions seront arrêtées après le 1er juillet de l'année du Championnat, et après cette date aucune inscription ne sera donc plus acceptée.

Les concurrents devront demander leur bulletin d'engagement au Département Historique de la FIA :

Département Historique de la FIA
2, Chemin de Blandonnet
CP296
1215 Genève 15
Suisse

Tél : +41 22 544 44 00
Fax : +41 22 544 44 50
e-mail : historicentry@fia.com

9. REGISTRATION

Drivers and co-drivers wishing to score points in the Championship must register with the FIA Historic Department by submitting a Championship registration form.

The yearly participation fee including the FIA Registration fee is €115 for the driver and €115 for the co-driver.

Drivers and co-drivers must register in the Championship (including the payment of the registration fee) at the latest 7 days before the beginning of the first Championship event they want to be part of and in which they want to score points.
Additionally, all registrations will close, and therefore no more registrations will be accepted, after July 1st in the Championship year.

The competitors should request their entry forms from the FIA Historic Department:

FIA Historic Department
2, Chemin de Blandonnet
PO Box 296
1215 Geneva 15
Switzerland

Tel : +41 22 544 44 00
Fax : +41 22 544 44 50
e-mail : historicentry@fia.com

10. TROPHEE D'EQUIPE

Enregistrement – Les compétiteurs peuvent enregistrer un nom d'équipe. Cette équipe sera constituée d'au maximum 8 pilotes, tous enregistrés pour le Championnat.

Les pilotes ne peuvent être membres de d'une seule équipe et toutes les inscriptions doivent être faites en accord avec les délais prescrits par l'Article 9 – Inscription.

Attribution des points – Les points des deux pilotes qui en ont reçu le plus dans chaque équipe seront ajoutés, quelles que soient les Périodes ou Classes concernées.

Le classement final des équipes se fera selon les règles spécifiées dans l'Article 8 – Classement Final du Championnat.

Une récompense sera offerte à l'équipe la mieux placée à la fin du Championnat.

10. TEAM TROPHY

Registration - Competitors may register a team name. This team will comprise a maximum of eight drivers, all of whom must be registered for the Championship. all of whom must be registered for the Championship.

Drivers may only be a member of one team and all registrations must respect the timescales specified in Article 9 - Registration.

Points Scoring – The points of the two highest scoring drivers from each team will be added together irrespective of Period or Class.

The final team classification will respect the rules specified in Article 8 - Final Classification of the Championship.

An award will be made to the highest placed team at the end of the Championship.